

Extrait du Registre des Actes de
L'Etat-civil du Consulat de France
à Rio de Janeiro pour l'année
1869.

N.º 59. Du quatrième jour du mois
mariage de de Septembre de l'an mil huit
Gustave Lion cent soixante neuf.
Masset et de Transcription a été faite aux
Eugénie Registres de L'Etat civil de l'acte
Lutringer de mariage en langue portugaise
dont traduction suit " Le
certifié qu'au verso du folio 2
du livre 4 des mariages de cette
paroisse se trouve l'acte suivant.
Le Onze Juillet mil huit cent
soixante huit, en la Chapelle
de Notre Dame de la Gloria de
Desterro, Le R. Tannard,
autorise, a assisté au sacrement
de mariage que par les présents
ont contracté Gustave Lion

Masset fils légitime de Jacques
Stienne Masset et de Isabelle
Masset, né et baptisé en la
paroisse de St Vincent de Paul,
Paris, et demurant en la
paroisse de la Candalaria, en cette
ville; M^{lle} Eugénie Leutzing
fille légitime de Georges Leutzing
et de Anna Antoinette Leutzing
née en cette ville, baptisée
à
L'Église St Vincent de Paul
et demurant en cette paroisse de
la Gloria, Lesquels ont reçu la
bénédiction nuptiale ayant
pour témoins, Antonio & François
Ferreira Jacobino et Horatio
Janville. Lesquels ont signé les
pouvoirs par eux présentés dans
lesquels il est dit qu'ils sont
suffisamment autorisés par la
Chambre ecclésiastique. En
foi de quoi, j'ai fait cet acte

Le Coadjuteur : Joaquim José
da Costa Guimarães. Tel est
le contenu de l'acte que j'ai
fidèlement transcrit. Thémi
fide Paroichi. L'église de Notre
Dame de la Gloria, de Rio de
Janeiro le vingt sept huit mil
huit cent soixante huit. Le
Vicaire, signé: Marcos Cardoso
de Paula. Et plus loin était
en français ce qui suit: —

" Vu pour légalisation de la
signature ci dessus du prêtre
Marcos Cardoso de Paula,
vicaire de la paroisse de Notre
Dame de la Gloire. Rio vingt
sept huit mil huit cent soixante
neuf. Pour le Consul de France,
Le Manchier signé: le Brun.

Constatié par nous Consul de
France à Rio de Janeiro remplissant
les fonctions d'Officier de l'Etat
civil, Le Consul de France

signé: J. de la Porte.

Pour expédition conforme
Rio de Janeiro le 14 juil 1869
Le Chancelier du Consulat,

lettre du 2.63.71

N° d'ordre

6.10.12



Le Procureur